

**DISCOURS DE MONSIEUR
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
A L'OCCASION DU SEMINAIRE ORGANISE ENTRE
LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
ET LE SECTEUR PRIVE**

IIAO Grand Bassam – Les 18 et 19 OCTOBRE 2007

Madame le Ministre de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé ;

Monsieur le Préfet de Grand-Bassam ;

Monsieur le Maire de Grand-Bassam ;

Monsieur le Président de la Confédération générale des Entreprises de Côte d'Ivoire,

Monsieur le Directeur général des Impôts ;

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux, Sous Directeurs et Chefs de Services ;

Honorables invités, en vos rangs et qualités respectifs ;

Mesdames et messieurs,

C'est avec un plaisir renouvelé que je me retrouve dans cette belle cité de Grand-Bassam, pour dire le mot du Ministre de l'Economie et des Finances dont j'assume l'intérim, à l'occasion du séminaire organisé par la Direction Générale des Impôts (DGI) en liaison avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire.

La présente rencontre se situe à un moment important de notre pays, marqué notamment par les grands espoirs qu'ont fait naître les accords de paix de Ouagadougou, conclus grâce à la clairvoyance de son Excellence Monsieur le Président de la République et de Monsieur le Premier Ministre.

Ce contexte se caractérise également par la reprise effective de la coopération avec le Fonds Monétaire international, la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement.

En effet, la Côte d'Ivoire a conclu un programme d'Assistance d'Urgence Post Conflit (AUPC) avec le FMI, en août 2007. Celui-ci permettra à notre pays de renforcer ses efforts d'assainissement du cadre macroéconomique, entrepris malgré la crise.

Il contribuera également à rétablir les grands équilibres économiques, notamment au niveau budgétaire.

Conclu dans un contexte de sortie de crise, ce programme impose que les efforts déployés en matière de recouvrement soient poursuivis et renforcés.

L'Etat ne saurait toutefois perdre de vue la question de la survie et de la relance des activités des entreprises privées. C'est pourquoi, la réduction de la dette intérieure constitue une préoccupation essentielle prise en compte dans ledit programme.

De même, avec le retour de la paix et surtout le contexte international caractérisé par les négociations sur les Accords de Partenariat Economique régionalisés (APE), il convient de préparer et de renforcer le cadre réglementaire pour la relance des activités et la compétitivité des entreprises.

Dans cette optique, il y a lieu de rappeler que de nombreuses réformes ont déjà été engagées ces dernières années au profit des entreprises, dans le sens l'allègement de leurs charges fiscales.

Il s'agit notamment de :

- l'annulation des créances fiscales ;
- la baisse du taux de la TVA de 20 à 18 % ;
- le réaménagement de la patente et de l'impôt foncier pour en alléger la charge sur le secteur productif ;
- la réduction du taux de l'impôt BIC de 35 à 27% ;
- le remboursement des crédits de TVA ;

- diverses autres mesures d'allègement et de restructuration.

Toutes ces réformes, faut-il le souligner, ont entraîné des manques à gagner pour l'Etat, d'environ 600 milliards de francs de F CFA dont 135 milliards d'allègements fiscaux et 465 milliards de remise de dettes.

En dépit de ces efforts, des difficultés importantes existent. Il apparaît ainsi que la baisse systématique des taux d'imposition ou de l'octroi d'exonération ne constitue pas forcément la solution en matière de compétitivité. D'autres solutions pourraient concerner l'allègement des procédures et bien sûr, les obstacles comme le racket, les tracasseries diverses, l'insécurité physique des personnes et des biens, que le Gouvernement s'emploie à lever.

Il est donc opportun de faire un bilan, afin de mieux cibler les actions les plus pertinentes et les plus efficaces à prendre. Cela ne peut se faire sans l'implication des acteurs eux-mêmes.

C'est pourquoi, je me réjouis tout particulièrement du thème central retenu pour vos travaux, à savoir : « **Le bilan des mesures fiscales prises en faveur du secteur privé de 2000 à 2007 et les perspectives** ».

Il s'agit surtout de faire une appréciation qualitative de l'ensemble des mesures prises et sans doute, d'en dégager les insuffisances. Il est impérieux de scruter d'autres possibilités par des propositions de mesures nouvelles, tout en ayant en esprit les objectifs en matière de recouvrement. Cette exigence est de nature à permettre à la fois à l'Etat et aux entreprises privées d'aborder dans les meilleures conditions, la période de la reconstruction post-crise qui s'amorce de façon irréversible.

C'est là le sens de cet exercice dont je mesure la délicatesse et la portée.

C'est aussi la raison pour laquelle j'invite chacun des participants à s'investir pleinement et sincèrement dans les travaux dont les

conclusions sont très attendues par le Gouvernement, afin de répondre aux fortes attentes du secteur privé, moteur de croissance et de développement économique de notre pays.

Cela permettra de prendre en compte les contraintes de calendrier liées à la volonté des autorités de finaliser la préparation et l'adoption du budget 2008 et des documents connexes, avant la fin de l'année 2007.

Un échange similaire sera également engagé avec l'ensemble des Départements Ministériels, afin d'arrêter sur une base consensuelle les mesures à inscrire à l'annexe fiscale 2008.

Convaincu que les résultats de ce processus seront à la hauteur de nos attentes, je déclare ouvert le séminaire sur « **Le bilan des mesures fiscales prises en faveur du secteur privé de 2000 à 2007 et perspectives** ».

Merci de votre aimable attention.